



COMMUNE D'AUBONNE

Municipalité

1170 Aubonne, le 21 avril 2009/cdu

PREAVIS MUNICIPAL N° 8/09

RAPPORT DE GESTION ACCOMPAGNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'ANNEE 2008

Au Conseil communal d'Aubonne,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le résultat de l'exercice 2008 est, comme ces dernières années de très bonne facture avec **une marge d'autofinancement de Fr. 4'731'255.--**, alors que les prévisions budgétaires prévoyaient une marge d'autofinancement de Fr. 991'350.--.

Ce résultat est tout de même trompeur puisqu'il est composé pour la moitié du solde en notre faveur sur la péréquation et la facture sociale 2007 de Fr. 2'351'016.--. Pour le reste, la progression des rentrées fiscales d'environ 9 % par rapport au budget et de 11 % par rapport aux comptes demeure la bonne surprise de cet exercice.

Compte de fonctionnement	Comptes 2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total des revenus « ordinaires » sans prélèvements aux fonds de réserves	26'869'567.--	22'223'450.--	25'199'917.--
Total des charges « ordinaires » sans les amortissements et attributions aux fonds de réserves (excepté patrimoine financier)	22'138'312.--	21'232'100.--	20'738'275.--
Marge d'autofinancement	4'731'255.--	991'350.--	4'461'642.--



Sur le plan de la gestion, l'année 2008 a été marquée par des événements significatifs pour la vie de la Commune. Il convient de rappeler en effet l'arrivée de M. Gilles Warnery comme Chef des services techniques le 1^{er} janvier 2008, l'absence depuis juin de la même année du boursier M. Christian Franco et son remplacement par un homme providentiel M. Jean-Pierre Pétermann. La Municipalité lui adresse ses vifs remerciements pour avoir, au pied levé, repris ses anciennes activités avec le professionnalisme et le dévouement qu'on lui connaît.

En collaboration avec Mme Béatrix Gasser, boursière adjointe, il a assuré la vie de la bourse, rétabli le calme et la confiance nécessaires à la bonne marche du ménage communal. Enfin, il a permis la venue au 1^{er} février 2009 de notre nouveau boursier, M. David Golay, dans de bonnes conditions.

Cette année 2008 a également été marquée par le travail important réalisé pour le projet de nouveau Statut du personnel communal par les groupes de travail représentant le personnel et la Municipalité. Le projet, au niveau de la rédaction des articles, est prêt. Les groupes de travail se penchent actuellement sur les cahiers des charges et l'évaluation des fonctions.

La préparation de la fusion Pizy-Aubonne a bien avancé en 2008. Différents groupes de travail ont été associés aux Municipalités en vue de la rédaction de la Convention de fusion.

2. MEMOIRE DE GESTION

Durant l'année 2008, la Municipalité a déposé 10 préavis municipaux devant le Conseil communal, selon la liste ci-dessous :

- 1/08 - Plan partiel d'affectation (PPA) "Aux Clos Dessus" et son règlement (RPPA)
- 2/08 - Liaison piétonnière ch. Dr Yersin - ch. des Clos
- 3/08 - Rapport de gestion de l'exercice 2007
- 4/08 - Promotion des énergies renouvelables
- 5/08 - Rapport accompagnant les comptes communaux 2007
- 6/08 - Radiation du plan d'alignement des constructions Roveray - Aubonne - Montherod (RC 54c)
- 7/08 - Adhésion au nouveau but optionnel de l'Association régionale pour l'action sociale Morges - Aubonne (ARASMA)
- 8/08 - Arrêté d'imposition 2009
- 9/08 - Rapport accompagnant le budget 2009
- 10/08 - Adhésion à l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges



2.1 Administration générale, personnel communal, police, signalisation, places de sport, piscine, soins à domicile et prévention, FPHA, EHC, ADAR et PEC.

Responsable : M. Pierre-Alain Blanc, Syndic

2.11 Personnel communal et Municipalité

Le budget "Autorités et personnel" est totalement respecté puisque les comptes s'établissent à 22 % en dessous de la cible budgétée. Cette charge de fonctionnement, qui comprend tous les salaires de nos collaborateurs et de nos Autorités, représente le 18 % des charges totales de la Commune.

Le poste variable des vacations des municipaux montre à quel point la charge de travail augmente puisqu'elle a passé de Fr. 24'000.-- à Fr. 32'800.-- soit une augmentation de 36 % en une année.

L'augmentation de 15 % des traitements du personnel de la bourse communale est la conséquence du départ de M. Franco et des mesures prises jusqu'à l'arrivée de M. David Golay.

Les changements intervenus au sein du personnel communal durant l'année 2008 se présentent comme suit :

Départs : Mme Sandrine Rhis, bourse communale, Mme Monique et M. Yves Jotterand, concierges, MM. Michel Suchet, voirie, Christian Franco, bourse communale, Jean-Philippe Gay, aide-animateur jeunesse, Antonio Matos dos Santos, voirie

Nouveaux arrivés : Mmes Valérie Dufour et Vincenza Pasquale, conciergerie, MM. Julien Bombardier, espaces verts, Raphaël Ferreira, bourse communale, Cédric Delétra, aide-animateur jeunesse, Serge Pittet, conciergerie, et Gilles Warnery, services techniques.

Jubilaires :

10 ans : Mme Martine Noverraz, réception, MM. Martial Freymond, conciergerie, Jérôme Hostettler, voirie, et Alain Mathys, coordinateur services extérieurs

15 ans : Mme Suzanne Corthésy, réception

20 ans : M. Sylvain Rochat, services techniques

25 ans : Mme Geneviève Maurer-Cecchini, bibliothèque jeunesse.



Effectif du personnel au 31 décembre 2008

Administration : 8 collaborateurs-trices dont 5 à plein temps, une à 80 % et 2 apprenties. Equivalent plein temps (EPT) 6,8.

Bibliothèques : 3 collaboratrices dont 2 à 30 % et une à 15 %. EPT 0,75.

Police : 3 collaborateurs-trices dont 2 à plein temps, et une à 40 %. EPT 2,4.

Services techniques (SI-Piscine- STEP) : 5 collaborateurs-trices dont 4 à plein temps et une à 50 %. EPT 4,5.

Services extérieurs (Voirie - Espaces verts - Déchetterie) : 9 collaborateurs à plein temps. EPT 9.

Conciergeries : 13 collaborateurs-trices dont 5 à plein temps, une à 50 %, 3 à 35 %, 3 à 20 % et un à 10 %. EPT 7,25.

Cantine scolaire-Jeunesse : 5 collaboratrices dont 2 à 35 %, une à 40 %, une à 15 % et une à 20 min par jour. EPT 1,75.

Le nombre de collaborateurs-trices communaux est de 46 dont 24 à temps plein, 20 à temps partiel/pourcentage et 2 apprenties pour un total EPT de 32,45.

Effectif du personnel auxiliaire au 31.12. 2008 :

- Patrouilleuses scolaires 2, plus une remplaçante
- Organiste du Temple 1
- Bibliothèque 2

Il est à noter que les salaires des collaborateurs-trices du secteur cantine scolaire-jeunesse et des patrouilleuses scolaires sont à la charge du Conseil exécutif.

2.12 Contrôle des habitants - Statistiques

Avec une population de 2'764 habitants au 31 décembre 2008, l'effectif de notre commune a augmenté de 32 unités (1.17 %) par rapport à l'année précédente.



Répartition de la population au 31 décembre des trois dernières années

Années	Vaudois		Confédérés		Total CH		Etrangers		Total général	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2006	1'278		805		2'083		623		2'706	
	593	685	384	421	977	1'106	323	300	1'300	1'406
2007	1'265		794		2'059		673		2'732	
	578	687	389	405	967	1'092	349	324	1'316	1'416
2008	1'279		791		2'070		694		2'764	
	580	699	392	399	972	1'098	346	348	1'318	1'446

2.13 Répartition des permis pour étrangers

	2006	2007	2008
Etablis (C)	392	419	409
Annuels (B)	137	197	264
Courtes durées (L)	76	55	10
FI + autres	18	4	3
Frontaliers (G)	93	109	135

2.14 Piscine

Un regard inquisiteur sur les comptes de la piscine des 8 dernières années nous amène à prendre la décision de séparer, dès 2009, les comptes "piscine" des comptes "buvette". Ainsi, nous pourrions obtenir des chiffres clairs avec un bénéfice de l'ordre de + 10 % dans le domaine de la buvette. Le déficit 2008 est de Fr. 136'000.-- (Fr. 182'000.-- en 2007) soit dans la cible budgétée. Cette somme représente un coût de Fr. 50.--/hab. dans un domaine ouvert à toute la population.



2.15 Police

D'un budget de Fr. 347'000.-- à des comptes de Fr. 339'000.--, l'exercice financier 2008 est tout à fait convenable surtout si nos agents n'ont pas atteint le produit des amendes budgété (- 20 %). S'agit-il d'une amélioration comportementale de nos citoyens, d'un léger levé de pied dû aux travaux du Lignolat ou des efforts plus marqués dans le domaine des écoles ?

2.16 Transports publics

La Confédération, les cantons et toutes les communes suisses maintiennent les coûts des transports à des niveaux acceptables en subventionnant à près de 70 % les coûts totaux.

Le bus pyjama concerne le retour des jeunes d'Allaman à Aubonne, Montherod, Gimel, Essertines-sur-Rolle, St-Oyens et Saubraz. En 2008, l'augmentation de la fréquentation a été de + 46 % soit 1'211 transportés sur 52 week-ends.

Signalons également les résultats encourageants de la 1^{ère} année des "Cartes journalières CFF" avec un déficit de Fr. 2'032.--. Il s'agit maintenant d'utiliser encore davantage ce billet CFF à prix réduit.

2.2 Urbanisme et police des constructions, environnement, bâtiments communaux, conciergeries, défense incendie, protection civile, commerces aubonnois.

Responsable : M. René Mamin, municipal

2.21 Police des constructions

30 enquêtes ont été publiées durant l'exercice 2008 pour les objets suivants :

- | | |
|--|----|
| - Construction de villas et bâtiments d'habitation | 3 |
| - Constructions diverses | 9 |
| - Transformations et agrandissements divers | 17 |
| - Démolition | 1 |



2.22 Bâtiments

2.22.1. Immeuble Trévelin 18

Suite à l'incendie des combles en novembre 2007, l'étude de la reconstruction a permis de soumettre à l'enquête publique, en août 2008, un projet comprenant 6 appartements et l'équivalent de 2 appartements pour l'UAPE. Ce projet a dû être remanié face à la position du Service cantonal du logement qui l'a jugé trop onéreux.

Ce remaniement n'a pas permis de concilier les objectifs financiers du Service du logement et de la Commission des finances, ni de répondre aux souhaits du Conseil communal concernant les économies d'énergie notamment. La réalisation des travaux s'en trouvera reportée de quelques mois.

2.22.2. Salles de gymnastique de Pré Baulan

La réparation du sol de ces salles fortement endommagé par l'inondation du 17 novembre 2007 a coûté plus de Fr. 350'000.--. La cause de cette inondation est attribuée à un défaut de montage d'une conduite d'eau lors de la construction. La procédure de remboursement de ce montant par l'assurance qui couvre les dégâts d'eau est actuellement en cours.

2.22.3. Stand de tir des Vernes

Il a été démolé et une plaque commémorative, installée par les sociétés de tir aubonnoises, a été mise en place afin de rappeler l'emplacement de ce stand. L'essai de rapprochement avec les communes de Gimel et d'Essertines-sur-Rolle pour l'utilisation du stand de tir de cette dernière commune par les sociétés aubonnoises n'a pas abouti. Finalement, la commune d'Aubonne est devenue copropriétaire du nouveau stand de Lavigny. La cohabitation des sociétés aubonnoises et de Lavigny se déroule harmonieusement.

2.22.4. Bâtiments scolaires du Chêne

M. Yves Jotterand et son épouse, concierges titulaires des lieux, ont pris leur retraite au 31 octobre 2008. La Municipalité leur réitère ici sa reconnaissance et ses remerciements pour tout le travail qu'ils ont accompli pour l'entretien des bâtiments et la bonne marche des activités scolaires, sportives et festives qui animent ce centre. M. Martial Freymond, anciennement aide-concierge, a repris le flambeau le 1^{er} novembre 2008.



2.22.5. Pl. du Marché 8

Les locaux de l'ancienne Préfecture ont été repris par la commune pour y installer les bureaux des services techniques de la commune (Services industriels et des travaux) et celui du Chef des services techniques. Ces nouvelles surfaces donnent entière satisfaction aux utilisateurs et ont permis de réorganiser le rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville afin d'y créer le bureau du contrôle des habitants.

Cette année, les autres bâtiments communaux n'appellent pas de commentaires autres que ceux figurant dans les comptes.

2.25 Protection civile Aubonne - Rolle

Le Service cantonal de la protection civile procède à la réorganisation des "régions" afin de les adapter à la création des nouveaux districts. Dans cette optique, l'ORPC Rolle-Aubonne sera certainement réparti entre le district de Nyon pour la région de Rolle et celui de Morges pour la partie d'Aubonne.

2.3 Ecoles et cultes, affaires sociales et ARASMA, accueil petite enfance, affaires culturelles et tourisme, sociétés locales.

Responsable : Mme Gisèle Burnet, municipale

2.31 Sécurité sociale

2.31.1 Revenu d'insertion

D'une manière générale, pour la Région Morges-Aubonne, le nombre de personnes dépendant du Revenu d'Insertion a légèrement augmenté en 2008, par contre, les montants versés sont inférieurs. Nous n'avons pour le moment pas les moyens d'analyser correctement ces faits. Les dossiers d'Aubonne varient, mais n'ont pas vu d'augmentation. Les effets de la crise ne se font pas encore sentir dans la région. Le coût de fonctionnement de l'ARASMA est de 50 cts/hab.

2.31.2 Agence d'Assurances Sociales

L'agence d'Aubonne fonctionne toujours sous la houlette de Mme Kaesermann. Pas d'augmentation massive de demandes de Prestations complémentaires pour 2008, par contre plus de demandes d'aide pour les caisses maladies. Mais si l'on compare avec les autres agences de l'ARASMA, celle d'Aubonne est particulièrement stable à Fr. 17.--/hab.



2.31.3 Mamans de jour

La mise en place de la Caisse centrale pour les accueillantes en milieu familial a dû être reportée à août 2009. En effet, le logiciel capable de gérer l'ensemble des données n'était pas prêt en décembre 2008.

Le nombre d'enfants accueillis reste stable et nous avons une accueillante en plus sur notre territoire. Rappelons que cette structure fait aujourd'hui partie de l'AJEMA, au même titre que l'UAPE d'Aubonne et Pomme-Cannelle de Lavigny. En 2008, les mamans de jour ont coûté Fr. 4.--/hab.

2.31.4 AJEMA

2008 a vu la création de l'AJEMA, acceptée par 41 des 47 communes de l'ARASMA. En effet, deux communes ont décidé de rejoindre un réseau géré par la Région d'Action Sociale (RAS) de leur nouveau district et quatre autres ont voulu créer leur propre réseau.

Ce magnifique projet a été reconnu par la Fondation cantonale pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) en novembre 2008. Nous avons eu en plus le privilège de pouvoir engager Mme Geneviève Fournier, ancienne présidente du Comité de direction de l'ARASMA, comme coordinatrice du réseau. C'est la personne qui connaît le mieux le dossier, puisqu'elle en a assuré sa mise en place politique. Dès le mois de décembre, elle a pu commencer la mise en place opérationnelle.

Avec l'AJEMA, les communes se sont dotées d'un outil de gestion de la petite enfance haut de gamme. L'AJEMA renforce les liens régionaux et tisse une toile composée de l'avenir économique, territorial et social dont la trame est une véritable politique familiale. Elle permet une concertation dynamique de cette politique, dont les communes partenaires ont la maîtrise. Plus de 300 places d'accueil seront créées dans la région, à des conditions raisonnables pour les parents.

2.34 Etablissement scolaire

Après 4 ans de réflexions, le Conseil exécutif, les Municipalités des 16 communes concernées et la DGEO ont accepté le projet de nouvelles aires scolaires, ce qui veut dire dès la rentrée 2010 :

- Un établissement primaire Gimel-Etoy, regroupant les communes de St-George, Longirod, St-Oyens, Essertines-sur-Rolle, Saubraz, Gimel, St-Livres, Lavigny, Etoy et Buchillon.



- Un établissement primaire-secondaire Aubonne région, regroupant les communes d'Allaman, Féchy, Bougy-Villars, Pizy, Montherod et Aubonne, pour les primaires et les élèves de 7, 8 et 9^{èmes} années de l'ensemble des 16 communes pour le secondaire, étant admis que les 5 et 6^{èmes} années seront primaires dès 2010.

La commune d'Etoy assumera la construction des classes nécessaires au groupement primaire Gimel-Etoy. La commune de Gimel n'aura pas à assumer de nouvelles constructions dans l'immédiat et pourra vraisemblablement supprimer les "portacabines" qui accueillent certaines classes.

Ainsi, l'occupation des locaux scolaires de notre commune devrait être garantie.

Cette nouvelle organisation des établissements répond aux exigences de l'art. 47 de la Loi scolaire.

Depuis Etacom, la DGEO assure le contenu pédagogique de l'enseignement, conçoit la journée de l'écolier en fixant par exemple le nombre d'heures d'enseignement par semaine et détermine les tâches des enseignants. Les communes assurent la mise en place de la journée de l'écolier : transports, accueil des enfants, cantine, devoirs surveillés, sport facultatif, santé, prévention, camps, activités culturelles, activités extrascolaires. Le programme est vaste et implique des choix politiques importants en fonction du type de population et, naturellement, des coûts. Le chantier Harmos place les communes face à un défi important. Ces prochaines années verront des changements dans la journée de l'écolier.

Seize communes doivent s'entendre pour assurer ces tâches, sans oublier les locations scolaires. Le système de convention qui nous unissait n'est non seulement plus accepté légalement, mais ne convient plus à la somme de travail engendré par ces tâches. Il s'agit donc de trouver une nouvelle manière de fonctionner et un nouveau statut juridique. Après quelques mois d'hésitation, la large majorité des municipalités s'est prononcée en faveur d'une Association intercommunale scolaire. Les groupes de travail vont déterminer les termes de la convention et, tout particulièrement, la manière dont les Conseils communaux et généraux seront représentés au Conseil Intercommunal de l'Association. Nous savons d'ores et déjà que les locaux resteront la propriété des communes. Cette décision sera soumise aux législatifs communaux sous forme de préavis. Le statut juridique adopté, il restera à mettre sur pied le Conseil d'Etablissement qui fera le lien entre école, politique et société civile.

Pour terminer, soulignons que deux groupes de travail mixtes (enseignants, politiques, collaborateurs) planchent actuellement sur :

- Les aménagements des préaux pour lesquels un préavis devrait être déposé;



- La cantine, son fonctionnement et le contenu de la pause de midi des élèves.

2.35 Tourisme

Depuis 2007, ainsi que toute l'année 2008, les communes chefs-lieux des anciens districts et liées au tourisme se sont réunies pour trouver une manière de fonctionner qui permette de préserver l'entité du Cœur de La Côte, représentée par l'Office du tourisme Rolle - Aubonne.

Force nous a été de constater que la mise en place d'un seul office réunissant les offices des 2 districts n'était pas possible en l'état. Le district de Nyon a déjà mis en place un concept, une collaboration et un financement qui tiennent la route. Les OT du district de Morges commencent seulement à collaborer.

Ainsi le divorce avec l'OT de Rolle a été consommé en novembre 2008. Parallèlement, nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'OT de Morges pour la grille de positionnement de la région et avons fait partie d'un groupe de travail pour la taxe intercommunale de séjour. La mise en place de la politique touristique du district va prendre un peu de temps. A terme, elle fera partie intégrante de l'ARCAM. Par contre, Aubonne continuera à verser, pour 2 ans, sa contribution à l'Association des Intérêts du Cœur de La Côte, tout en étant membre de l'Association de l'Office du Tourisme de Morges en attendant qu'une solution plus large soit trouvée.

2.4 Finances, services industriels (eau et gaz), service technique, rues et places, éclairage public, épuration, STEP.

Responsable : M. Luc-Etienne Rossier, municipal

FINANCES

Impôts

D'une manière générale l'augmentation des rentrées fiscales est significative, d'autant plus que l'écart est principalement fondé de recettes "relativement stables" comme le revenu et la fortune, alors que les recettes « extraordinaires » comme les droits de mutation, les gains immobiliers et les successions sont en diminution par rapport au budget. L'augmentation du taux d'imposition de 69 % à 72 % dès 2008 explique également l'écart par rapport aux comptes 2007.

En comparant les comptes 2007 et les comptes 2008, vous constaterez une légère augmentation de l'impôt sur les personnes morales alors que l'impôt sur les personnes physiques augmente de près d'un million de francs.



Autofinancement et cash-flow

Les rétrocessions cantonales précédemment évoquées et les rentrées fiscales supplémentaires contribuent grandement à l'autofinancement de Fr. 4'731'255.--. Avec Fr. 5'372'162.--, le cash-flow de l'année 2008 est en nette augmentation par rapport aux comptes 2007. La capacité d'autofinancement s'élève à 17.88 %.

Trésorerie et service de la dette

Grâce aux rentrées fiscales et aux rétrocessions cantonales, l'endettement brut a diminué de Fr. 911'017.--, notamment suite à divers remboursements d'emprunts.

Le taux moyen de nos emprunts s'élève à 2.38 %.

Rues et places

Durant l'année 2008, les travaux de mise en séparatif et de rénovation de la rue du Lignolat ont été entrepris dans le respect de l'histoire de la rue. A cet effet, contrairement au projet initial, les trottoirs ont été maintenus et les judicieux conseils de M. Niederhauser, architecte, devraient permettre de restituer l'image de la rue au début du 20^{ème} siècle.

Dans les objets marquants, il faut encore signaler le réaménagement du carrefour de la place de la Gare avec la mise en place d'un giratoire provisoire qui pourrait à court terme faire l'objet d'une réalisation définitive qui vous sera présenté par le biais d'un préavis.

STEP

Contrairement aux espoirs placés en M. Raphaël Guignard, remplaçant de M. Alex Gyger, la Municipalité a dû prendre acte de sa démission au début de l'exercice sous revue. C'est ainsi que dans le courant 2008, la Municipalité a fait appel à M. Jean-Luc Richard pour reprendre cette fonction.

Service des eaux

Il ressort des comptes présentés que les ventes d'eau ont diminué par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit principalement d'une meilleure utilisation des ressources en eau de la part de Merck Serono SA.



Service du gaz

La canalisation de liaison entre Germanier Eco Recyclage SA et Valgaz SA, sur le territoire de Lavigny, a été réalisée et sera mise en service en juin 2009.

**2.5 Domaines, cours d'eau, chemins communaux, service des parcs et jardins, cimetière, récupération des déchets, voirie, SADEC, Centre animation des jeunes.
Responsable : M. Eric Muller, municipal**

SADEC (Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte)

Cette structure poursuit son évolution suite à l'arrivée de la nouvelle directrice, Mme Nadia Zoppi, dans le courant de 2007.

Regroupant les communes de La Côte, de la frontière genevoise à St-Livres – Berolle - Bière (limite est), la SADEC a jusqu'ici joué principalement un rôle de gestion administrative.

Depuis quelques années, le secteur des déchets a beaucoup évolué : il s'est élargi, complexifié et est devenu attractif pour des entreprises privées, nouvelles ou non, qui y trouvent de nouvelles opportunités.

Les petites communes, contrairement aux grandes qui disposent souvent d'un service spécialisé, comptent davantage sur la SADEC pour les épauler.

L'avenir de la SADEC se dessine selon les objectifs suivants :

- Fédérer et coordonner l'organisation de la gestion des déchets dans les communes du périmètre, en relation avec la région, le canton et les partenaires privés;
- Maintenir les prestations administratives et accentuer la mission de partenariat vis-à-vis des communes actionnaires, en défendant leurs intérêts face aux fournisseurs de prestations et entreprises privées;
- Développer des idées et projets utiles aux communes. Proposer des supports d'information, des formations sur des questions pratiques et de la sensibilisation sur les filières;



- Accompagner les communes et les conseiller dans l'élaboration d'un « concept déchets » et de son règlement (y compris la difficile question de la taxe !);
- Inciter au dialogue et favoriser l'échange entre les communes du périmètre. Cultiver l'ouverture et la confiance afin de développer une démarche à long terme, cohérente, qui prenne en compte les aspects économiques, environnementaux et sociaux.

La création d'un poste d'assistante administrative à 50 % à partir de mars 2009 permettra à Mme Nadia Zoppi, directrice, de mettre mieux à profit ses compétences dans le sens des objectifs brièvement décrits ci-dessus.

Gestion des déchets

La gestation d'un nouveau concept de collecte et d'élimination des déchets et son règlement est lente, mais se poursuit sur la base d'une réflexion menée conjointement entre la Municipalité, les Services techniques et un groupe de travail issu du Conseil communal. La SADEC est étroitement impliquée dans l'étude et il sera évidemment nécessaire d'intégrer Montherod et Pizy dans la démarche (partenaires directs de la déchetterie).

La Municipalité fera tout son possible pour que l'accouchement ait lieu bientôt.

Ecrin de verdure

Les parcelles pour lesquelles un contrat de gestion a pu être signé avec leurs propriétaires ont été traitées au début 2008 (coupe des arbres et nettoyage). L'année assez humide a permis à la verdure de s'installer rapidement et l'aspect du site s'en trouve déjà relativement plaisant. D'autres travaux d'entretien sont encore à prévoir ces prochaines années.

Pour la partie non traitée (environ 60 % du site), il s'agit encore de finaliser les tractations avec trois propriétaires. Nous envisageons d'arriver rapidement à un accord afin d'entreprendre les travaux durant l'hiver 2009-2010.

Voirie - Parcs et jardins (équipe travaux extérieurs)

2008 a vu le départ de M. Michel Suchet après 30 ans au service de la commune. Un grand merci à ce collaborateur polyvalent et fidèle qui aura marqué de son empreinte le service de la voirie.

M. Julien Bombardier, paysagiste, a été engagé depuis début novembre. Ses compétences dans la conduite des arbres, allées et parcs seront appréciées au sein de l'équipe.



Sous la conduite de M. Alain Mathys, coordinateur, les synergies et la complémentarité des compétences sont renforcées.

L'arrivée de M. Gilles Warnery, Chef des services techniques, a permis de clarifier les rôles hiérarchiques entre la Municipalité et l'équipe des travaux extérieurs.

Si le nettoyage de la ville, sa décoration, la fauche des bords de routes, l'entretien des diverses infrastructures et le déneigement constituent les activités courantes et régulières de nos employés, il est à relever qu'ils sont également souvent sollicités lors des manifestations ou fêtes diverses.

Pour 2008, les activités particulières suivantes méritent d'être signalées :

- Réfection complète de la piste finlandaise de Pré Baulan;
- Stabilisation du talus de l'ancienne ciblerie du stand des Vernes par des plantations;
- Curage du lit de l'Armary sur la commune d'Allaman;
- Nettoyage des repousses sur les parcelles de l'écrin de verdure;
- Taille complète des plantations sur le pourtour de la déchetterie;
- Aménagement du parking de Bourg-de-Four;
- Pose de gravier sur les allées du cimetière;
- Fabrication d'escaliers pour accéder aux bennes de la déchetterie;
- Nettoyage de la charpente historique du chalet du Pré d'Aubonne et création d'un local de rangement dans l'ancienne porcherie;
- Participation à la Fête du Développement Durable en avril avec les écoles.

Politique jeunesse

Le Centre d'animation a vu le départ de M. Jean-Philippe Gay, aide animateur apprécié. Il a été remplacé par M. Cédric Delétra d'Etoy, jeune collaborateur plein de motivation.

Les locaux du Château sont toujours très bien fréquentés. Le talent de M. Patrick Ouellet, animateur, permet de tisser des liens avec les jeunes, d'observer et d'anticiper les situations à risques. Une excellente collaboration s'est instaurée avec le groupe prévention de l'école.



Le Réseau Prévention Jeunesse, actif depuis trois ans dans la région de l'ancien district d'Aubonne est une plate-forme d'échanges entre tous les acteurs en lien avec la jeunesse et les représentants politiques des communes, ainsi que la Préfecture. Né d'une proposition des collaborateurs du Centre d'animation d'Aubonne et porté par la Municipalité, il rassemble actuellement des travailleurs sociaux, des délégués des écoles, de la police et de la gendarmerie, de l'APE, de l'Espace Prévention, de la santé, etc... avec les politiques pour une réflexion sur des thèmes en lien avec la jeunesse.

Ces rencontres semestrielles sont appréciées et très bien suivies. L'appui de la Préfecture nous est acquis et nous encourage à poursuivre nos échanges en vue d'une politique jeunesse régionale cohérente et préventive.

Les contacts établis entre les participants peuvent être extrêmement précieux lors de situations sensibles.

2008 a été marqué par une réflexion menée conjointement avec des responsables des sociétés de jeunesse sur la question de l'organisation des girones ou autres manifestations. Un document traitant de l'évaluation des risques et des démarches à entreprendre a été établi et sert de référence aux autorités chargées de délivrer les autorisations.

3. CONCLUSIONS

L'année 2008 est dans le droit fil de 2007 en ce sens que la Commune poursuit sa mue tant au niveau de son organisation que de son personnel.

La Municipalité se réjouit de cette évolution qui permet une modernisation du fonctionnement de la Commune, en particulier avec le nouveau statut du personnel qui devrait être sous toit à la fin 2009.

C'est donc avec confiance que la Municipalité est entrée dans la nouvelle année.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier nos boursiers et tous les collaborateurs communaux qui nous ont permis d'atteindre ce résultat.



Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 8/09 relatif au "Rapport de gestion accompagnant les comptes communaux de l'année 2008",
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1) adopte

- a) les comptes 2008 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **Fr. 26'926'737.87** aux recettes;
Fr. 26'795'811.06 aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un excédent de recettes de **Fr. 130'926.81**.
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **Fr. 31'712'303.88**.

2) accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2008.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 21 avril 2009.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Le secrétaire :

P.-A. Blanc

W. Haenggeli

Délégués municipaux

- **Généralités** : M. Pierre-Alain Blanc, syndic
- **Finances** : M. Luc-Etienne Rossier, municipal
M. David Golay, boursier communal

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 28 avril 2009